

# Cyclamaine



Périodique d'information de l'association Cyclamaine

Maison des Associations, 4 rue d'Arcole, le Mans.

☎ : 02.43.81.59.05 ou 02.43.23.32.29

N°9

Prix : 3F

décembre 98

infos

## 5 ans déjà!...

Et oui, il y a maintenant plus de 5 ans que nous nous sommes retrouvés pour tenter de rappeler à chacun que la bicyclette est un moyen de déplacement à part entière, 5 ans d'actions, de rencontres, de courrier, de manifestations, .... et j'en passe certainement

Et depuis ce temps, les mentalités ont changé: plus personne ne conteste que le vélo est une alternative crédible. Et pourtant le plus dur reste à faire.

Cyclamaine est perçue sans doute comme un gentil phénomène (de 5 ans) qui veut une petite place. Le ministre des Transports lui-même a bien voulu l'entendre en lui en donnant une..... sur le trottoir! (mais qu'importe, les piétons aussi sont en voie de disparition).

A nous maintenant de prouver que nous avons grandi, que malgré nos 5 ans nous avons des exigences d'adultes responsables et que considérer la bicyclette comme un ralentisseur de voiture ne nous satisfait pas.

D'après les lois, pourtant, les cyclistes semblent avoir été pris au sérieux, mais qui se soucie d'appliquer les lois existantes?

**Il semble plus facile d'étudier de nouvelles lois, de nouveaux règlements, de nouveaux plans de déplacement, de nouvelles limitations de vitesse, de stationnement ou de circulation que de se donner les moyens de faire respecter la réglementation existante.**

Si le code de la route actuel était respecté, si le stationnement se faisait dans le respect de la réglementation, y aurait-il vraiment besoin d'autant de nouveautés?

Il faudrait essayer pour voir!

Au moins cela ne coûterait rien aux contribuables, voire même si les contrevenants étaient taxés à la mesure du préjudice qu'ils causent, cela pourrait être rentable pour la collectivité.

*Christine Grouhel*

## A quand le rétablissement de l'état de droit en matière de circulation au Mans?

L'heure est venue d'interpeller le pouvoirs publics face à un douloureux paradoxe mançais. Il est clair, en effet que la CUM et la mairie, poussées par les contraintes de la loi sur l'air et la montée d'une sensibilité écologique où s'intègre notre lutte, font un effort pour développer les aménagements cyclables et réfléchissent très longuement à un projet de tramway.

Dans le même temps, nous assistons impuissant au triomphe du non droit en matière de circulation et de stationnement urbain.



Les parkings souterrains ou en bords de Sarthe sont presque vides, les autres emplacements autorisés, payants ou non, souvent sous-utilisés, mais les voitures ont conquis en toute impunité les trottoirs gratuits du centre ville (devant le théâtre, le musée de Tessé, le Palais de justice, toutes les rues adjacentes.....), aux piétons et autres poussettes de descendre sur la chaussée à leurs risques et périls.

Parcourir à pied ou à vélo les secteurs dits piétonniers équivaut certains jours à un vrai slalom entre les autos

Quant aux nouvelles bandes cyclables, quelles places de parking rêvées lorsque l'on a une petite course à faire!

Ne parlons pas du respect des limitations de vitesse sur les grands axes, rue Chanzy à partir de 19h30, la moyenne habituelle est de 75km/h, de façon récente la police a même relevé un 140 km/h (authentique! de la bouche du chef de cabinet du préfet).

d'aucuns n'hésitent presque plus à griller les feux rouges.

Bien sûr en l'absence de sanctions, les règles s'estompent et règne la loi du plus fort.

Le maire, que nous avons contacté, clame son impuissance, la police affirme avoir d'autres priorités et pas assez d'effectifs. Nous venons de soumettre le dossier aux services préfectoraux. Souhaitons qu'ils se sentent concernés, car sinon où est le pouvoir de la République face à la délinquance automobile? Et quel est l'avenir de notre ville?...

*Denis Grandjean*

P.S.: Les chinois ont résolu le problème. A pékin, le vélo était roi, puis sont arrivées les autos, des millions d'autos indisciplinées, vraiment trop dangereuses pour les cyclistes. Il fallait remettre de l'ordre: ça y est, on vient d'interdire les vélos...

### A vos agendas:

Les promenades du Samedi: 12 décembre 1998, 9 janvier 1999, 13 février 1999

Rendez-vous à 14h30 place de la République.

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comme chaque année nous nous sommes retrouvés, début octobre, une soixantaine pour examiner le chemin parcouru et nous fixer des objectifs:

**Le chemin parcouru:** plus de 55km d'aménagements, des sorties régulières et souvent bien suivies, prise de conscience collective du "besoin vélo", l'adoption officielle du schéma directeur 2 roues...

**Les réactions:** Les avancées ne font que répondre aux obligations imposées par la loi sur l'air, en ce domaine la ville a du retard. Les représentants de Cyclamaine au comité de pilotage ont le devoir de marquer notre désaccord sur la cadence et le contenu de certains comités.

Par ailleurs les adhérents présents approuvent l'action du CA

Les objectifs:

♣ **Recueillir des idées** pour rendre plus

attractive la journée européenne du vélo et pour inciter les gens à prendre leur bicyclette (sourire, courtoisie, exemple, aide à la familiarisation...)

♣ **Rechercher des sponsors** pour aider au financement de CYCLAMAINE infos.. et pourquoi pas pour organiser les journées vélo

♣ **renforcer et faire vivre les équipes de quartier** pour recueillir éventuellement de nouvelles adhésions, relancer les adhérents ayant oublié de renouveler, suivre mieux les évolutions possibles dans chaque artère ( voir Cyclamaine info n°7).

**Le bilan financier** qui fait apparaître un léger excédent est adopté également. Une discussion a été engagée sur l'opportunité d'augmenter la cotisation. Cette idée n'a pas été adoptée.

**Le conseil d'administration** a enregistré 7 démissions et 4 nouveaux arrivants, tous les sortants ont été réélus.

### Composition du Conseil d'Administration

GROUHEL Christine	Présidente
BARINGOU Paul	vice Président
TEUTSCH Philippe	vice Président
KERVESTIN Thierry	secrétaire
ORMAIN Jean Claude	secrétaire adjoint
HOGU Jean François	trésorier
PLUMARD Gisèle	trésorière adjointe
BOURNE Albert	BRUNET Bernard
COME Patrice	CROISSANDEAU Alain
DUC Alain	FRANCHET Pierre
GRANDJEAN Denis	GUILLARD Sylvie-Alice
HIRSCH Pierre Jean	JALLOT André
REDON Jean Claude	TOUCHE Thierry
VALAMBRAS Magali.	

Chaque membre du CA a pris un rôle, nous avons décidé de rendre plus systématique le recueil et le classement des articles de presse et de la documentation spécifique au vélo; Si vous avez des documents à nous communiquer n'hésitez pas à utiliser la boîte aux lettres de CYCLAMAINE

*Christine Grouhel*

## D'avantage de place pour le vélo!

Le code de la route a récemment été modifié (journal officiel du 16/9/98), c'est ainsi que:

🚲 les pistes et bandes cyclables sont réservées seulement aux cycles (vélos, vélos avec remorques, vélos triporteurs); Le maire peut cependant autoriser les cyclomoteurs à les emprunter; il peut obliger les cyclistes à rouler sur ces pistes et bandes( panneau rond).

🚲 Les enfants de moins de 8 ans peuvent circuler en vélo sur les trottoirs. Le Maire peut toutefois l'interdire.

🚲 Les Sas cyclables sont interdits aux autos.

🚲 les autos doivent se décaler d'un mètre en ville d'1,5m en campagne, pour doubler un cycliste.

🚲 tout vélo dit être muni, de jour comme de nuit, d'un dispositif réfléchissant blanc, visible de l'avant (disposition applicable dès parution d'un arrêté du ministère des transports)

🚲 Les cyclistes peuvent circuler en vélo sur les aires piétonnes, à condition de conserver l'allure du pas et de ne pas gêner les piétons.

*P. Baringou*

## Compte-rendu rapide de la réunion du comité de pilotage 2 roues du 30 septembre

(Instance de proposition, composée d'élus et de technicien, à laquelle CYCLAMAINE participe depuis 3 ans.) Voici résumé brièvement, les points débattus :

🚲 **Journée sans voiture du 22 septembre:** de l'avis général ce fut un succès; comme suite à donner à cette journée, le comité propose, à titre expérimental et pendant plusieurs mois, que la circulation automobile soit interdite, le samedi notamment l'après-midi, dans les rues de l'hyper-centre du Mans.

🚲 **Stationnement:** trop de voitures stationnent sur les trottoirs et sur les bandes cyclables; divers intervenants soulignent que la création de nouveaux parkings au centre ville va accroître les embouteillages actuels. Il y a contradiction entre la création de ces parkings et le futur transport en Commun en Site Propre. Il faut privilégier la réalisation de parkings à la périphérie du Mans.

🚲 **Programme de réalisation des bandes et pistes cyclables.**

- **rapidement:** Avenue Bobby Sand, Rue Paul Louis Jacques, La Foucaudière, rue Gougéard, Boulevard Anatole France, rue Barbier.

- **court terme:** Boulevard Demorieux rue de l'Angevinière, rue Copernic (Monts d'Arrée)

- **Moyen terme:** Boulevard Lefauchoux, boulevard des Glonnières

🚲 **Demande de budget en 1999:** pour la rue A Poitevin, les Bruyères (rue Jean Mac)

🚲 **Demande d'étude** pour réaliser une bande rue du Port et revoir le stationnement rue de la Barillerie, pour y créer une bande vélo.

🚲 **Boulevard Lefauchoux** (contre allées), les services vont procéder à une étude plus fine des points qui posent problème.

*P. Baringou*



## A vos plumes!

Certains de nos adhérents nous écrivent; Notre journal est souvent très dense mais nous tacherons de placer un courrier des lecteurs si vos envois nous y encouragent.

Quelques extraits:

*Je fais du vélo depuis 1914 (4 ans) C.B. merci de pédaler dans le sens du respect du vélo... surtout en ville! Pascal*

*Une piste cyclable devrait être conçue pour être utilisée par les enfants... D.F*



RÉSEAU  
**BOUTI  
CYCLE**

SHIMANO SERVICE CENTER

**CYCLES BRUTEUL**

124-126, avenue Jean-Jaurès  
Tél. 02 43 84 22 92

72100 LE MANS

# ENVIRONNEMENT ET URBANISME

## Plan de Déplacement Urbain, 1<sup>ère</sup> Réunion d'Information

La Communauté Urbaine du Mans (CUM) est maître d'œuvre dans l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU) pour la grande agglomération mancelle (SDIREM : Schéma Directeur de la REgion Mancelle).

Un PDU est prévu pour 10 ans et permet de définir les grandes orientations de l'agglomération en ce qui concerne les déplacements urbains (dans la ville) et péri-urbain (vers la ville). Derrière l'opportunité que représente l'application de la loi sur l'air (limitation de la pollution atmosphérique), la motivation principale d'un PDU est de réduire la circulation des voitures en ville.

Une procédure d'appel d'offre lancée au printemps 1998 par la CUM a permis de sélectionner un bureau d'études (le SETEC) chargé de l'élaboration de ce PDU pour le SDIREM. La méthodologie retenue par le SETEC pour ce travail comporte 3 grandes étapes : le diagnostic sur les différents modes de déplacement (fin 98), l'élaboration de différents scénarios (mars 99), puis le choix, la mise en forme et la validation d'un de ces scénarios (juin 99) avant communication à la population et enquête publique.

Ce travail de synthèse et de proposition doit se faire en concertation avec les élus, les services techniques, les professionnels du transport et les usagers du transport. Une première réunion d'information organisée le 18 novembre 1998 a permis aux associations d'usagers (transports collectifs et cyclistes essentiellement) de prendre connaissance d'une première partie du diagnostic général : le bilan des déplacements. Deux autres réunions nous informeront en décembre des questions d'urbanisme et d'environnement urbain, toujours en liaison avec les différents modes de transport.

Les premiers éléments du diagnostic font apparaître que la ville et la CUM présentent un bilan plutôt moyen de son offre en modes de déplacements urbains. Voici quelques éléments révélateurs de l'invasion du centre ville par les véhicules motorisés :

- L'utilisation du rail (SNCF) pour desservir les communes périphériques se heurte à la saturation de la gare du Mans,
- 27% des déplacements se font à pied au Mans, chiffre supérieur à la moyenne nationale,
- la rocade ne contourne pas complètement la ville,
- les transports en commun sont de bonne qualité mais accusent une efficacité limitée par l'absence de sites propres,
- les espaces piétonniers sont utiles mais leur intérêt est remis en cause

par la circulation et le stationnement sauvage,

- le stationnement voiture est saturé en surface mais sous-occupé en sous-sol,

- pour les deux-roues, leur taux d'utilisation est relativement important (6%), mais l'absence de grands itinéraires dédiés aux cyclistes révèle un retard de la CUM dans ce secteur par rapport aux autres villes de France.

Ce premier bilan présenté par le SETEC semble donc confirmer et compléter notre analyse de l'état des déplacements sur la CUM : tout incite les concitoyens à utiliser leur voiture au détriment des autres moyens de transport : train, bus, vélo, marche, ...

Cyclamaine doit suivre de près ce dossier PDU et assurer son rôle de transmission des informations vers ses adhérents, et inversement rassembler toutes les réactions des cyclistes afin de les adresser aux services concernés par cette étude essentielle pour l'avenir du vélo en ville.

*Ph Tentsch*



## Un jour sans "le bruit et l'odeur"

C'était le 22 septembre: Comme de nombreuses autres villes, Le Mans avait décidé que son centre serait partie prenante de la journée sans voiture. Quel bilan peut-on en tirer? Cela dépend, bien sûr, des "intérêts" des différents usagers. Pour nous, cyclistes, ce fut une journée merveilleuse. En plus du soleil, nous nous sentions très à l'aise dans les rues, sans bruit ni pollution.... proche.

A l'opposé, les commerçants ne semblaient pas satisfaits (quand ils sont contents, ils ne le font pas voir).

Quant aux automobilistes, comment ont-ils joué le jeu?

En gros, pour eux, cette journée fut plutôt "exceptionnelle" mais non le début d'habitudes nouvelles.

D'après la presse (et les comptages?) beaucoup se sont abstenus de venir dans le centre du Mans ce jour-là, y compris en prenant un jour de congé. En tous cas, les parkings d'accueils périphériques, avec ticket de bus inclus, ont été un fiasco.

Le stand de Cyclamaine a connu une bonne affluence et des coups de mains spontanés. De nombreux cyclistes et piétons sont passés pour discuter, se renseigner. Des élèves de plusieurs classes sont venus en vélo découvrir les différents stands... et profiter des rues sans voitures.

Cette affluence nous a permis de faire signer une pétition demandant au Maire de sévir contre les automobilistes qui stationnent impunément sur les bandes

cyclables, les trottoirs (voir article par ailleurs).

Comme pour la journée Européenne du vélo en juin, nous espérons que cette journée sans voiture n'entrera pas dans le domaine du folklore, mais qu'elle sera le déclic pour un changement des habitudes des automobilistes soucieux de limiter la pollution et de rendre la ville accessible à tous. Pour cela, il faut sans doute que les pouvoirs publics adoptent une politique plus volontariste.

*A.Jallot*



## Une cycliste hollandaise dans les rues du Mans

*Madame Thuard, vous êtes hollandaise d'origine et française d'adoption par votre mari. Adhérente à CYCLAMAINE, vous défendez et pratiquez avec beaucoup de dynamisme l'utilisation du vélo en ville. C'est pour vous à la fois un moyen de transport et de loisir.*

*Pouvez-vous nous dire comment s'explique le phénomène culturel que représente l'utilisation massive du vélo dans votre pays, la Hollande?*

Je resterai toujours hollandaise. Je suis mariée à un français tout en conservant la nationalité hollandaise. En Hollande, l'aspect social du vélo est reconnu sans distinction de hiérarchie. L'ouvrier cohabite avec le P.D.G. Le pays est plat, ça aide pour pratiquer le vélo. L'utilisation du vélo existe depuis le début du siècle. L'idée de transport à bicyclette n'a jamais été abandonnée en Hollande, contrairement à la France où la voiture a remplacé le vélo à partir des années 60. La France a privilégié le vélo loisir. Ici on fait du vélo durant le week-end et le lundi on reprend sa voiture.

L'idée que la défense du vélo est l'apanage des partis de gauche est exagérée, l'environnement est l'affaire de tous.

*Selon vous, faut-il remettre en cause nos habitudes actuelles de transport en voiture pour faire évoluer la pratique cycliste urbaine?*

Il faut réapprendre l'envie et la joie que procure l'utilisation du vélo en ville: rapidité, aspect pratique et globalement souligner le bien être qu'il procure.

*Sentez-vous une évolution dans l'état d'esprit des manœuvres par rapport à la pratique du cyclisme urbain?*

Je dirai, très timidement. En Hollande, on n'aurait pas ce genre de discours. Il semble que les manœuvres ne soient pas très convaincus des bienfaits du vélo.

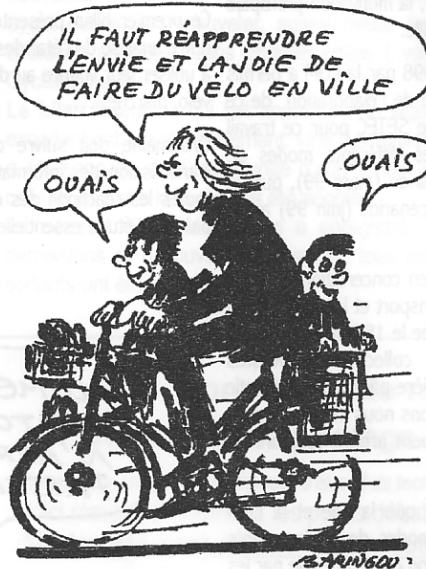
*Etes-vous pour une solution mixte de la circulation en ville telle que: zones piétonnes, transports en commun, cyclisme, avec en corollaire une diminution de l'utilisation de la voiture dans les centres urbains?*

En tant que commerçante, je souhaite que les structures de la voirie puissent répondre à l'utilisation de la voiture ainsi que du vélo et des transports en commun. Mais aussi il faut une vitesse très réduite pour permettre la cohabitation mixte.

*Comment voyez-vous les aménagements cyclables au Mans?*

J'apprécie l'aménagement de la rue Gougeard. Mais il

n'y a pas de cohérence dans les tracés (manque de continuité, manque de logique) J'apprécie que les choses évoluent, même si les bandes cyclables sont incohérentes parfois. Des efforts sont faits. Il est nécessaire que les spécialistes se penchent sérieusement sur l'aspect de la cohabitation: c'est indispensable.



*A votre avis, les élus doivent-ils consacrer plus de moyens techniques et financiers à l'aménagement piétonnier et cyclable?*

Je voudrais une cohabitation intelligente où la voiture continuerait d'être respectée. Un respect mutuel est nécessaire dans les moyens utilisés pour se déplacer. Pour conclure, je dirai qu'il est toujours possible de trouver des solutions afin de pouvoir utiliser son vélo. Il ne faut pas chercher d'excuse dans la durée du trajet (je n'ai pas le temps), la météo etc... on peut continuer ses activités à la ville tout en gardant une élégance vestimentaire.

Pour moi, le vélo représente un moyen à part égale dans les possibilités de déplacement.

En faisant du vélo, on réalise une pub pour son utilisation en ville.

Propos recueillis par J.C. Ormain

## Et à Nantes...

### Quoi de nouveau?

L'association "Place au Vélo" de Nantes publie chaque mois, depuis plus d'un an, un journal; il contient d'intéressantes informations sur ce qui est fait dans cette ville pour le vélo:

⇒ Couloirs automobiles ramenés de 2 à 1 et création d'une bande cyclable sur plusieurs boulevards pour réduire le trafic et la vitesse des autos.

Invitation aux cyclistes d'emprunter ces bandes.

⇒ mise en place d'une école de vélo, par une amicale, chaque samedi après-midi, pour les enfants de 7 à 10 ans (maniement du vélo au travers d'obstacles dans la cour de l'école, apprentissage de la mécanique, sécurité routière...) Le casque est obligatoire, les enfants amènent leur vélo. Le vélo pourrait ainsi servir de support aux instituteurs pour enseigner aux enfants les règles de la rue, voire de la route.

⇒ Promenades à vélo (samedi et dimanche) organisées par une association avec lecture de textes poétiques ou littéraires en différents lieux qui ont inspiré leurs auteurs locaux.

Le n° de novembre 98 donne quelques indications pour mieux pédaler sous la pluie: garde-boue indispensable avec éventuellement des bavettes en caoutchouc, chaussures graissées plutôt que cirées, surchaussures, combinaisons ou ciré marin, ou cape ou sac poubelle 100l avec fond percé pour y passer la tête, vêtement clairs et réfléchissants (le jaune pâle serait la couleur la plus visible)

P. Baringou

**Cyclamaine infos:** Maison des Associations, rue d'Arcole, 72000 LE MANS. ☎ : 02.43.72.30.27 & 02.43.81.59.05

Directeur de publication: Christine Grouhel

Imprimerie: par nos soins

Commission paritaire : en cours

Rédaction: A. Jallot & P. Baringou

Dessinateur: Paul Baringou

Dépôt Légal: Décembre 98

### Avez-vous (ré)adhéré à Cyclamaine?

Nom: ..... Prénom: .....

Profession: ..... Né le : .....

Adresse: .....

- adhésion à Cyclamaine pour 1999. .... 20F minimum
- abonnement à Cyclamaine infos pour 1999. .... 10F
- adhésion + abonnement pour 1999. .... 30F

← Découpez, recopiez ou photocopiez cet encart, complétez-le et envoyez à:

**CYCLAMAINE**

Maison des Associations,

4, rue d'Arcole

72000 LE MANS

Cyclamaine Info commence dans ce numéro la publication de fiches présentant les caractéristiques des différents quartiers de l'agglomération mancelle. La première fiche présente le secteur nord-ouest du Mans. La prochaine présentera le secteur nord-est.

## Secteur Nord-Ouest du Mans

Université, Hôpital, Libération,  
L'Épine, Madeleine, Chasse-Royale

Le secteur Nord-Ouest de la ville du Mans est délimité à l'Est par la Sarthe, de la ZAC du Moulin aux Moines au Pont des Tabacs, au Sud par la ligne de chemin de fer, de la gare vers Sablé, et à l'Ouest par les communes limitrophes de la Chapelle St Aubin et de Rouillon (Cf. carte du secteur au verso).

Ce grand secteur du nord-ouest de la commune du Mans est traversé par trois "coupures urbaines" parallèles : la rivière Sarthe, la voie de chemin de fer partant de la gare vers le nord, la rocade entre les routes de Sablé et d'Alençon.

### Lieux d'activités publiques

Le quartier comprend de nombreux lieux publics dont, entre autres : l'Université, l'Hôpital, les marchés du Patis St Lazare et de la Boussinière, 4 collèges (Ambroise Paré, L'Épine, Madeleine, Muriers), la piscine des Ardriers.

Le secteur est directement concerné par le projet de Transport Commun en Site Propre (TCSP) puisque l'itinéraire prévu pour la première ligne doit passer par la rue Gambetta, l'Hôpital, la route de Degré et l'Université.

### Déplacements Urbains : un entonnoir

Le Secteur se caractérise par une liaison avec le centre-ville limitée à 3 ponts sur la Sarthe : Yssoir, Perrin/Gambetta et Pont de Fer. Les faubourgs résidentiels proches de la rivière sont principalement irrigués par deux couples de boulevards convergeant vers la Sarthe : l'avenue de la Libération et la rue Gambetta arrivent au pont Gambetta, tandis que les avenues Rubillard et Rhin et Danube débouchent sur la rue Seyes et le pont Yssoir. La rue Montoise joue le rôle particulier de liaison entre ces deux faisceaux de voies très fréquentées. Les axes de pénétration en ville (Av. O. Heuzé, Rhin et Danube, rues de

Rouillon, de Degré et de St Aubin) entretiennent le phénomène d'entonnoir concentrant le trafic routier vers le centre-ville. Les itinéraires généralement empruntés par les cyclistes sont dans ces conditions souvent les mêmes que ceux utilisés par les véhicules à moteur.

### Itinéraires cyclables existants

Le long de la Sarthe, le chemin de halage permet de relier le port du Mans à la rocade sud-ouest. L'avenue de la Libération a été aménagée en 1997 avec des bandes cyclables et des sas pour vélos à certains feux tricolores. Les rues du Chêne Vert et Seyes sont également pourvues d'une bande cyclable. Les abords de l'Université et de la zone industrielle Nord (ZIN) sont dotés de pistes et de bandes cyclables.

### Points noirs pour les cyclistes

Inventaire non exhaustif des itinéraires difficiles à vivre au quotidien pour les cyclistes :

- La rue Voltaire et l'avenue Rhin et Danube sont dangereuses pour les cyclistes devant partager la voirie avec des véhicules roulant trop vite.
- La descente de l'avenue Rubillard de l'hôpital à la place Georges Bouttié manque cruellement d'un marquage au sol permettant aux véhicules motorisés de laisser une voie continue aux vélos.
- Il manque une passerelle sur la Sarthe entre la Madeleine et Coulaines, et l'accès à la zone commerciale du Moulin aux Moines devrait être possible à partir de la rue de la Madeleine en longeant les bords de la Sarthe.
- Le tourne à gauche de la rue Montoise vers le haut de la rue Gambetta n'est pas sécurisant.
- La rue d'Eichtal n'est pas sécurisée pour les cyclistes : deux voies de circulation se réduisent à une seule voie.

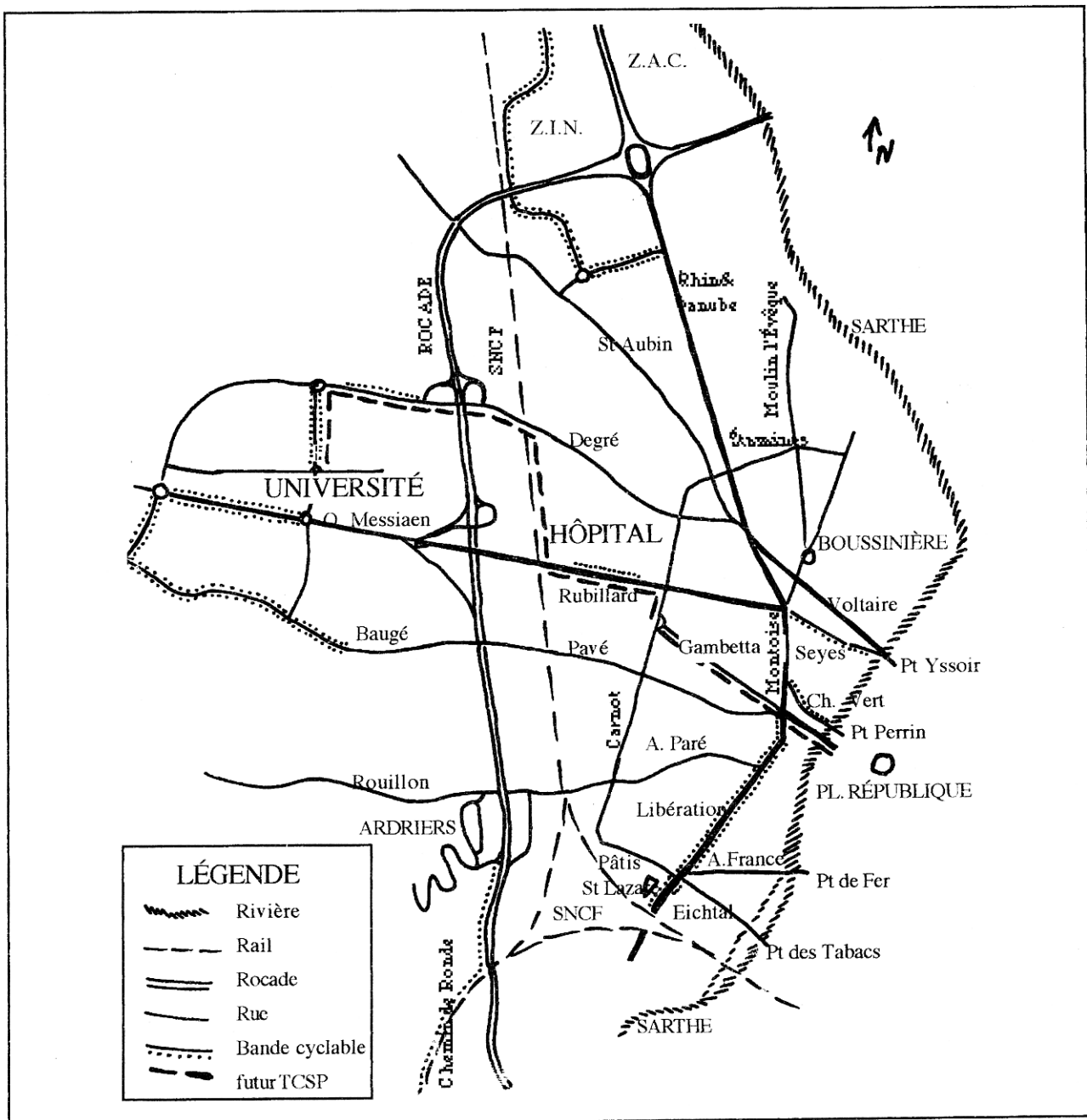
### L'urgence

La volonté politique d'aménagement du secteur en itinéraires cyclables doit prioritairement porter sur la réalisation d'un axe Université-Centre-Ville passant à l'aller par l'avenue O. Messiaen et la route de Degré, puis l'Hôpital et la rue Gambetta et au retour par le pont Perrin, la rue du Chêne Vert et la rue Montoise.

La rue Voltaire doit également être aménagée pour la sécurité des cyclistes.

## Plan du Secteur Nord-Ouest du Mans

Plan du Secteur faisant ressortir l'existant : les "coupures urbaines" (voies d'eau, voies ferrées, voies rapides), les aménagements cyclables existants, les difficultés majeures rencontrées par les cyclistes, le tracé du futur TCSP (Transport en Commun en Site Propre).



### Contact

Pour nous faire part de vos réactions à cette fiche de synthèse, ou pour nous signaler d'autres éléments intéressant la pratique du vélo dans votre quartier, contactez nous :

**Cyclamaine**, Maison des Associations, rue d'Arcole, 72000 Le Mans

Correspondants de quartier : Philippe Teutsch    Tel : 02 43 23 81 45  
 Bernard Brunet    Tel : 02 43 24 87 00  
 André Jallot    Tel : 02 43 23 32 29